

Nom : **Cordier**
 Prénoms : **Jean Marie François** Surnom :
 Numéro matricule du recrutement : **190**
 Classe de mobilisation : **1901**

ÉTAT CIVIL.
 Né le **19 novembre 1881**, à **S^t Georges d'Espérandieu**, canton d' **Heyrieux**, département d' **l'Isère**, résidant à **S^t Georges d'Espérandieu**, canton d' **Heyrieux**, département d' **l'Isère**, profession d' **cultivateur**
 fils d' **Jean Baptiste** et d' **Berthier Anne**, domiciliés à **S^t Georges d'Espérandieu**, canton d' **Heyrieux**, département d' **l'Isère**

SIGNALEMENT.
 Cheveux **et**, sourcils **châtain clair**
 yeux **rouge**, front **ordinaire**
 nez **aigülin**, bouche **moyenne**
 menton **rond**, visage **ovale**
 Taille : 1 m. **71** cent. Taille rectifiée : 1 m. cent.
 MARQUES PARTICULIÈRES :

N° **81** de tirage dans le canton d' **Heyrieux**

Degré d'instruction : générale (1). **3**
 militaire (2).

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
 (Indiquer la nature des dispenses, sursis, etc.)
Bon
 Compris dans la **1^{re}** partie de la liste du recrutement cantonal (partie).

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (2) :

Dans l'armée active. **99^e Régiment d'Inf.**

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. **Régiment d'Inf.^e**

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
 (Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)
Incorporé le 15 Novembre 1902 No^o 4131
Arrivé au corps et soldat de 2^e classe le dit jour.
En congé le 23 Septembre 1905.
Certificat de bonne conduite et Accordés

Dans l'armée active.

Passé dans la **réserve** de l'armée active le **1^{er} novembre 1905.**

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES
 PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Appelé à l'activité par suite de la Mobilisation Générale
Arrivé au Corps le 12 Août 1914 à Gillman de 25 Septembre 1914
à Herbiville (Ois du 11^e de la Guerre du 6. 10. 1917 n° 1
5015 i (Sous de 150^e rang le 14-19 à l'No^o Pontier (Mér.)
Déclaré décédé le 27 Juin 1918 par jugement du
Tribunal de Vienne. Ten date du 28 Septembre 1914
Campagne de l'Allemagne du 12-8-1914 au 25-9-1914

Nom au contrôle spécial du recrutement. **190**

A accompli une 1^{re} période d'exercices dans le **99^e Rég. d'Inf.**
 du **30 Août** au **21 Septembre 1909**

A accompli une 2^e période d'exercices dans le **99^e Régiment d'Infanterie**
 du **19 Avril** au **5 Mai 1911**

Passé dans l'armée territoriale le

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D. domicile ou il réside.

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

A accompli une période d'exercices dans l'
 du au

Passé dans la réserve de l'armée territoriale le

Libéré du service militaire le

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME A PASSÉ DANS				DATE de la LIBÉRATION du service militai e.
la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	
	1^{er} Novembre 1905	1^{er} Novembre 1915	1^{er} Novembre 1921	1907
		1^{er} OCTOBRE	1^{er} OCTOBRE	1922
				1929

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1839.
 (2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
 (3) Pour les hommes compris dans la 5^e partie de la liste, l'indication à porter est : Ajourné.
 Pour ceux compris dans la 6^e liste, l'indication à porter est : Service auxiliaire.
 Pour ceux compris dans la 7^e liste, l'indication à porter est : Mis à la disposition du Ministre de la Marine. (Art. 4 de la loi.)

Guerre. — Régistre matricule. — 247-147-98.